

Conseil communal du 25 avril 2016

Intervention de F.Breuer , conseiller communal MR

Point 1 de l'OJ : Procès verbal de la séance du 25 janvier 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs ,
Chers Collègues,

Il n'est pas courant d'intervenir sur le PV d'une séance antérieure.

Ne serait-ce que , et cela mérite d'être souligné , parce que la tenue d'un tel document et le compte-rendu de nos travaux par le Directeur général , sont d'une grande qualité et qu'ils ne souffrent aucune critique.

Si j'interviens sur le sujet , aujourd'hui, à l'occasion de l'approbation du PV de la séance du 25 janvier, c'est parce qu'il reprend assez fidèlement les accusations diffamatoires proférées par un membre du Collège à mon égard lors de l'examen du point 17 relatif à l'engagement ,à charge de la Ville, d'un second collaborateur au profil très particulier par un membre du Collège.

Permettez-moi de saluer ici la conscience professionnelle et l'intégrité de notre Directeur général.

Tout comme je salue aussi l'honnêteté des membres du Collège qui ont approuvé le projet de PV qui nous est soumis aujourd'hui et ont refusé d'en soustraire les éléments gênants pour certains. Le Collège a effectivement eu le dossier à trois reprises à son ordre du jour et cela est assez rare et même exceptionnel pour le souligner. Je ne me souviens pas d'un tel précédent.

Loin de moi l'idée d'ouvrir un débat sur le sujet mais la nature des propos et leur caractère grandement diffamatoire m'imposent de faire ici, en cette Assemblée, une mise au point définitive, confortées par l'examen du point au sein des instances du CHR concernée au premier chef par les accusations graves faites en ce lieu.

Je dois le faire pour ma famille et mes proches fortement heurtés par les propos tenus et le déballage et le feuilleton médiatiques qui a suivi et qui a permis de voir jusqu'où le mensonge éhonté pouvait conduire certains pressés de le couvrir.

Aussi, alors qu'il m'a été impossible de réagir instantanément le 29 janvier dernier je tiens tout particulièrement aujourd'hui à affirmer devant vous et confirmer à tous ceux qui en douteraient encore qu'à aucun moment je n'ai tenté de « faire rentrer des membres de ma famille au CHR » et à aucun moment « je n'ai sollicité les questions de quelque examen que ce soit ». En d'autres mots je n'ai rien commis de répréhensible ni pénalement condamnable, contrairement aux allégations portées contre moi.

Les propos tenus dans cette Assemblée sont par conséquent bien diffamatoires et je laisse chacun en tirer les conclusions qui s'imposent quant aux motivations de celui qui les a exprimés.

Tous parmi vous n'ont pas été crédules .Heureusement.

Quelques-uns l'ont malheureusement été un peu trop facilement. Cela m'a déçu et même affecté.

Cela m'amène avant de conclure à remercier comme il se doit 2 personnalités socialistes C. Desama pour son intervention publique et médiatique et Y. Ylieff pour son interpellation au sein des instances du CHR . Leurs interventions dans cette affaire ont permis de me disculper aux yeux des plus crédules d'entre vous,

Chacun sait désormais qu'il y a des individus à qui il est plus qu'hasardeux de faire confiance. Chacun sait qu'heureusement il y a des gens biens , même au sein d'un monde politique pourtant fort décrié.

J'en avais l'intime conviction , j'en ai maintenant la certitude.

Cela guidera mes pas à l'avenir.

F.BREUWER

Conseil communal du lundi 25 avril 2016

Interventions de Freddy Breuwer , Conseiller communal MR

Pt 16 – CPAS : étude sur la charge de travail en maisons de repos

Pt 17 & 18 – Projet de revitalisation de l'Ile Adam ---- proposition d'Esplanade Jean Vallée

Pt 20 – Comptes annuels 2015

Pt 28 – PIC : égouttage Rechain

Pt 16 :

Le point qui nous est soumis ne peut faire l'objet de l'approbation du groupe MR.

Il soulève en effet quelques questions auxquelles il convient de répondre, a fortiori lorsque vous réclamez l'urgence pour lancer un marché visant à mesurer la charge de travail dans nos maisons de repos.

- Pourquoi ne pas confier cette mission à la coordinatrice des MRS plutôt que d'engager une dépense de l'ordre de 28.000 euros ?
- A quoi va effectivement servir cette étude ?
- Comptez-vous sur ses conclusions pour justifier les licenciements que vous évoquez souvent sans jamais oser avouer vos intentions ?
- Pouvez-vous vous engager ici à appliquer et respecter toutes ses conclusions si elles vous invitent à renforcer les effectifs plutôt que réduire l'encadrement comme vous le souhaitez ?
- Pouvez-vous prendre ici et maintenant les engagements de ne pas vendre ni externaliser l'activité MR/MRS et de donner par conséquent au CPAS les moyens de maintenir les services au résident et le statut du personnel ?

En d'autres mots le PS partage-t-il les intentions du cdH de cession de l'activité ?

Pt 17 & 18 :

Voir ces points figurer à l'ordre du jour ne peut que nous réjouir 'a priori' puisque comme vous le savez, l'initiative de la réflexion menée sur le quartier concerné remonte à la précédente législature sous l'égide des échevins de l'urbanisme MR.

Un quotidien local dans son édition du 19 avril dernier , reproduisait un visuel pour nous le présenter tel qu'il était envisagé ab initio.

Nous remercions par conséquent le Directeur général et la cellule stratégique d'avoir réactivé le dossier après 3 ans de tergiversations (caserne SRI ou pas , nouveau hall sportif et culturel ou pas, déplacement du parc à containers ou pas , ...Je pourrai même rappeler le dossier d'un 'Quick drive in' , envisagé mais malheureusement découragé par des charges d'urbanisme jugées à juste titre excessives.

Nous déplorons toutefois le retrait de la 3 ème partie du dossier , à savoir la convention de partenariat , que nous considérons comme un élément indispensable pour permettre à notre Conseil de se prononcer valablement et en connaissance de cause. Nous regrettons que le périmètre de revitalisation ait été revu à la baisse.

C'est pourquoi nous vous demandons le report du dossier au prochain Conseil afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

Tout en vous posant trois questions

1° pourquoi renoncez-vous au déplacement du parc à containers ?

2° quelles seront les possibilités de développer une activité commerciale voire économique dans le périmètre et en bordure de celui-ci ?

3° sachant que les subsides semblent indispensables pour toute nouvelle infrastructure sportive , pouvez-vous nous en confirmer la promesse de la part de la Région wallonne. Ceux-ci étant laissés à la discrétion du Ministre des Sports ,nous présumons que l'échevin des Sports n'a pas attendu le départ de René pour « cadenasser l'affaire ». Après l'épisode des fonds Feder en mai 2015 et les promesses non encore tenues pour le Grand théâtre, ce serait malheureux.

Et j'en terminerai en vous faisant déjà une suggestion :

Il y a deux ans nous recevions ici la famille de Jean Vallée quelques semaines après son décès . Promesse lui avait été faite pour honorer sa mémoire qu'un place publique recevrait son nom dès qu'une occasion se présenterait .

Aussi je vous propose dès aujourd'hui de réserver la dénomination de la future esplanade à créer dans ce projet de revitalisation et de décider qu'elle s'appellera 'Esplanade Jean Vallée'.

Pt 20 : Comptes 2015

L'examen d'un compte est toujours un moment privilégié pour évaluer les effets de la politique budgétaire financière et budgétaire menée lors des derniers exercices et particulièrement au cours de l'année écoulée.

Il est un moment tout aussi privilégié pour saluer le travail du Directeur financier et de ses services et les en remercier.

Le point soumis ce jour n'échappe pas à la règle. D'autant plus que le travail accompli et la politique menée en la matière était placée sous ma responsabilité dans la période sensible.

La lecture du compte 2015 mérite aussi une attention particulière vu le contexte politique qui voit une nouvelle majorité présenter la gestion d'une autre, en l'occurrence un nouvel échevin présenté la bonne gestion de son prédécesseur.

Cela est d'autant plus important que, parmi les raisons pour les uns, les prétextes pour les autres, avancés pour expliquer le changement de majorité de l'automne dernier, figurent en bonne place les difficiles décisions et les mesures d'économies prises tout au long de 2015, en matière de fonctionnement, de personnel et de transferts hors dotations aux entités consolidées, et dont l'impérieuse nécessité est confirmée au travers de l'examen du résultat du compte et mise en évidence dans son rapport par notre Directeur financier.

En effet, il est désormais clair pour tout le monde que, après avoir objectivé et maîtrisé les allocations de fonctionnement au budget initial 2015, leur engagement limité en dessous des 90 %, soit une économie de plus de 800.000 euros, combiné au resserrement de la masse salariale en cours d'exercice a permis de préserver la situation comptable de la Ville.

Sans une comptabilisation différée en 2016 des additionnels à l'IPP, communiquée en fin d'exercice par le SPF sur fond de 6^{ème} réforme de l'Etat, pour plus de 2.000.000 d'euros, le compte 2015 serait en boni de plus de 500.000 euros.

Le compte 2015 est donc virtuellement en boni et cela permettra à la nouvelle majorité d'aborder l'exercice des MB positivement, d'autant que le 'pas de porte' d'un million payé par le Gouvernement wallon pour sacrer le retour du PS au pouvoir et la trahison du cdH, devrait être bientôt disponible. Le MR est impatient de voir l'usage qui en sera fait.

Nonobstant un chiffre négatif de plus d'un million sept cent mille euros, le résultat des comptes 2015 est très bon et la situation de trésorerie a elle aussi été redressée alors qu'à mi 2015 d'aucuns pouvaient craindre pour le paiement des salaires de fin d'années.

Quel est l'enseignement majeur de ce dossier ?

Sans les mesures d'économie , sans la remise en ordre de la trésorerie et sans une action plus forte sur les créances douteuses , la situation financière serait très problématique.

Le MR en a payé le prix fort. La prise de responsabilités paie rarement en politique.

Le compte 2015 nous permet aussi de constater la dégradation des recettes fiscales , hors problème de comptabilisation et sauf explication plus fouillée du département des finances .

Les rendements des additionnels au PRI continuent de régresser probablement en lien avec la mauvaise santé de l'immobilier , notamment commercial , le rendement des additionnels à l'IPP corrobore toujours plus les mauvais indicateurs sociaux , et sauf erreur la taxe additionnelle sur les véhicules automoteurs exprimées en droits nets ou le niveau élevé des non-valeurs en matière de taxe sur les déchets sont d'autres signes qui ne trompent sur le faible niveau socio-économique de la ville.

Enfin , alors qu'il est urgent d'investir pour redresser la situation , le compte 2015 nous amène aussi à constater la faiblesse des investissements dont le taux de réalisation de 56 % , n'atteint ce niveau qu'en comptabilisant les achats immobiliers. Le rapport du Directeur financier est affligeant et ne manque de poser question sur la gestion du département des travaux pendant 3 ans. Indigne d'une grande ville en tout cas.

Le redressement de Verviers passe par un niveau réel d'investissements et de travaux supérieur.

F.BREUWER

25/04/2016

Compte 2015 :

A. Ordinaire :

1. Compte en mali budgétaire ordinaire de -1.761.217,14 €

○ Raison principale – Retard dans l'enrôlement des additionnelles :

- En 2015, lors budget 2016 nous avions prévu 12.037.324,42 €, mais nous n'avons un droit net au compte de 9.573.360,51€¹ soit en différence de -2.463.963,91€ ou - 20,46 %.

- Au budget 2016 nous avons prévu 13.557.342,09 €. Le retard de l'IPP risque de ne pas être complètement compensé en 2016 vus notamment les décisions du gouvernement qui ont un impact sur les additionnelles (Tax-shift).

○ Heureusement, nous avons prévu un boni de 1.726.741,60 € au budget 2016 en prévision de résultat du compte 2015 que nous savions en déficit. Ce boni se réduira donc lors de la prochaine modification budgétaire où nous intégrerons le résultat définitif du compte 2015.

▪ Pour information :

- Il faut savoir que les recettes liées aux additionnelles de l'IPP représentent généralement +/- 20 % des recettes globales des communes en Région wallonne (moins de 15 % à Verviers).
- Sur base du taux additionnel voté par chaque commune, c'est le SPF finances qui va se charger d'enrôler et de recouvrer la taxe fédérale et les additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques.
- C'est donc le rythme d'enrôlement appliqué par le SPF Finances qui va déterminer, le rythme de versement des additionnels aux communes.
- Les additionnels à l'IPP représentent plus de 900 millions d'euros à l'échelle des communes wallonnes. Le fédéral prélève 1 % pour son service soit près de 9 millions d'euros !
- Ce prélèvement est justifié par le fédéral par le coût que représentent les opérations techniques nécessaires afin de percevoir l'impôt. Il faut néanmoins regretter qu'aucune donnée chiffrée du coût réel de la perception de l'impôt n'existe.
- Par ailleurs, il faut remarquer comme l'avait très bien écrit UVCW : « Remarquons cependant que les communes assument des missions dans bien des domaines en tant que pouvoir décentralisé de l'Autorité fédérale, et ce sans que des financements ad hoc ne soient assurés par le même Pouvoir fédéral. En outre, [...], l'Etat jouit d'un sérieux avantage de trésorerie (+/- 100 millions d'euros) en maintenant dans ses caisses les produits des versements mensuels de précomptes professionnels, y compris la part d'additionnels communaux que ces versements contiennent. » (<http://www.uvcw.be/articles/3,725,2,0,3798.htm>)
- Une solution ? Un système d'avance systématique en matière d'IPP solution notamment défendue par l'UVCW.

¹ (droit constaté de 9.684.432,87 € et non valeur 111.072,36 €)

- Il faut rappeler que les recettes de la Ville en général permettent :
 - D'investir dans les infrastructures ;
 - D'investir dans les événements festifs, sportifs, culturels ;
 - De payer les dotations à la Zone de Police, à la Zone de Secours, au CPAS, aux différentes ASBL ...
 - Et d'assumer ses nombreuses missions (octroi de permis...)
- Quand les recettes sont moindres qu'annoncées, c'est tout le budget de la Ville qui est touché.
- Attention : le SPF finance à versé une avance, mais il s'agit purement de stabiliser la trésorerie. Ces sommes nous ne les recevrons donc pas en 2016.
 - « Être moins pauvre aujourd'hui pour l'être davantage demain ? Absurde ... » Andre Antoine.
 - En outre les retards de 2015 ne seront jamais compensés.

2. En résumé les différentes recettes et dépenses :

• Dépense :

- a) Dépenses de personnel : le taux de réalisation est de 97,67 %. Les dépenses de personnel qui représente +/- 40 % du total des dépenses sont en diminution. Ceci s'explique par :
 - L'instauration de la nouvelle Zone de Secours le 1 juillet 2015 et le transfert du personnel lié (pompiers) ;
 - La politique de gestion rigoureuse des dépenses de personnels (licenciements, non-remplacement...).
- b) Dépenses de fonctionnement : le taux de réalisation est de 89,84 %. Ce qui est très bas par rapport aux recommandations (+/- 95%).
 - Le constat avait déjà pu être réalisé lors de la confection du budget 2016, qui a été revu à la lumière de cette information, pour se rapprocher aux mieux de la réalité.
 - Les dépenses de fonctionnement représentent +/- 11 % de l'ensemble des dépenses.
 - Par ailleurs les dépenses de fonctionnement sont en baisse. Ceci s'explique par :
 - L'instauration de la nouvelle Zone de Secours le 1 juillet 2015 ;
 - Les frais d'énergie (gaz) en nette diminution.
- c) Dépenses de transferts : Comme dans beaucoup de commune, les dépenses de transfert sont en constante augmentation depuis 2011.
 - Elles représentent +/- 36 % du total des dépenses de la Ville de Verviers.
 - L'augmentation est notamment due à l'indexation de la dotation au CPAS qui s'explique en partie par la réforme du chômage (non complément compensée par le fédéral).
 - De nombreux chômeurs en fin de droit prennent la direction du CPAS. C'est donc un glissement important de charge du fédéral vers le CPAS (pour la moitié de la somme).
- d) Dépenses de dettes : nos dépenses de dettes représentent 11,63 %.
 - La baisse des taux constatés sur les marchés financiers et la gestion active de la dette ont permis de diminuer de la charge d'intérêts.

- Néanmoins à l'instar de nombreuses autres communes (notamment cluster), notre remboursement en capital a augmenté.
- Si notre endettement global a augmenté en 2015 ceci s'explique principalement par l'acquisition de la galerie commerçante « Le Nouveau Bazar » qui amène également de nombreuses recettes et dont la maîtrise est déterminante pour mener une politique ambitieuse au centre Ville.
- Les recettes :
 - a) Les recettes de prestations :
 - elle représente qu'une toute petite partie de l'ensemble des recettes (+/- 4%) ;
 - Elles sont en baisses par rapport à 2014, mais ceci peut facilement s'expliquer notamment par l'entrée en Zone de Secours le 1 juillet 2015.
 - b) Les recettes de transferts
 - Constitue la principale partie de nos recettes (+/- 92 %)
 - Elles sont en diminution, mais nous avons déjà expliqué pourquoi. Il y a notamment un retard d'enrôlement de l'IPP, une baisse globale des additionnelles.
 - Il faut remarquer évolution positive du fond des communes.
 - En effet le fonds des communes, versé par la Wallonie, passe de 18.514.536,88 € en 2014 à 18.818.580,77 € en 2015 soit une différence de 304.043,89 € ou 1,64%².
 - c) Les recettes de dettes:
 - Sans surprises, suite notamment au changement d'imposition soumis aux intercommunales nos recettes de dettes sont en chute libre (-48 %). A nouveau une décision prise par le fédéral qui a un impact direct sur nos recettes et les citoyens.

B. Extraordinaire :

- Les investissements principalement consentis en 2015 sont :
 - - L'acquisition de la surface commerciale du Nouveau-Bazar et bâtiment annexe ;
 - - La revitalisation de la rue Spintay ;
 - - L'utilisation des fonds Feder (projet verdi) pour la rue Spintay
 - - L'acquisition du terrain sis rue H. Leclercq (dans le cadre des ateliers communaux) ;
 - - Le remplacement des châssis de l'école des Hougnes ;
 - - La suite de la restauration de l'hôtel de Biolley ;
 - - L'acquisition d'une balayeuse ;
 - - L'aménagement d'une ambulance ;

Le taux de réalisation de 56 %. Malgré tout le report du boni extraordinaire de 2014 garantit un boni de 2.745.818,72 € en 2016.

² prévision pour 2016 : 19.319.010,47

L'impact du Gouvernement fédéral sur les finances de la Ville de Verviers :

Outre le point sur les retards d'enrôlement.

Des recettes en chutes libres :

- imposition des intercommunales (rappeler que les intercommunales jouent un rôle important dans l'organisation de nombreuses missions ;
- retard d'enrôlement des additionnelles à l'IPP ;
- tax-shift ;
- report des chômeurs longues durées sur les CPAS sans compensation complète ;
- la baisse de la dotation du fédéral vers les Zones de Police qui aura un impact sur les dotations ;
- et nous ne parlons pas de pensions qui auront un impact important dans le futur sur l'ensemble des pouvoirs locaux.

Il est clair que ce sont des visions différentes de la gestion communale qui s'affrontent.

- D'un côté la défense d'une autonomie importante des pouvoirs locaux, garantissant une proximité des décisions avec le citoyen et une adéquation avec les besoins socio-économique des habitants et d'un autre côté une limitation des pouvoirs par l'étranglement budgétaire.
- Le report de nombreuses charges définit la vision d'un gouvernement fédéral réduisant d'année en année l'autonomie communale aux versements des dotations exponentielles à ses entités consolidées (Police, Pompier, CPAS) et laissant des marges réduites pour l'investissement et le dynamisme économique, culturel et social.

VOTE DU COMPTE 2015 DE LA VILLE DE VERVIERS

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le groupe Ecolo vote traditionnellement le compte et la tradition sera respectée. Une fois de plus, nous voterons oui.

Cependant cette année, une remarque au sujet du compte attire particulièrement notre attention : vous dites que si le compte est en négatif, c'est presque exclusivement à cause des retards de perception de l'impôt par l'Etat Fédéral.

Cette désinvolture du Fédéral qui préjudicie en permanence nos villes et nos communes commence vraiment «à bien faire». Certes, on peut évoquer la réforme de l'Etat pour expliquer ce retard mais c'est aussi et surtout lié au fait que l'Etat n'engage pas un nombre suffisant d'agents pour collecter l'impôt qui rappelons le, doit logiquement être utilisé pour le bien commun : notamment les services de secours, les services de sécurité, les routes, l'enseignement et les subsides aux hôpitaux. Peu importe que certaines de ces matières soient régionalisées, c'est bien encore l'Etat Fédéral qui est chargé de collecter l'impôt. N'en déplaise à la NVA.

Et dans ce cas-ci, cela nous concerne particulièrement puisque c'est le compte 2015 de la Ville de Verviers qui est touché. Il est donc d'intérêt communal de le signaler.

Et, si ce n'était que cela, je ne m'attacherais même pas à le souligner. Mais, c'est depuis 2004, que les différents gouvernements fédéraux qui se sont succédés pour gérer l'Etat Fédéral s'acharnent à mépriser l'intérêt des pouvoirs communaux. Nous ne voulons donc pas nécessairement «montrer du doigt» ce gouvernement antidémocratique qui ne représente que 25 % des électeurs francophones, mais bien tous les gouvernements depuis 2004.

Les plus grandes victimes de cet acharnement du Fédéral à vouloir absolument faire des économies sur le dos des finances communales, sont nos CPAS. Rappelons-nous dès 2004, l'exigence des socialistes flamands de l'époque pour exclure à tout prix les chômeurs ainsi que les mesures concernant la limitation dans le temps, des allocations d'attentes, du gouvernement Di Rupo qui ont des conséquences absolument catastrophiques pour nos CPAS.

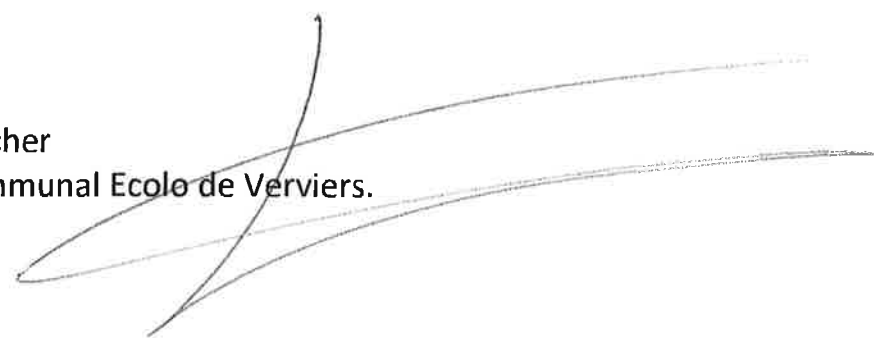
La dernière en date est cette future obligation du gouvernement de Michel De Wever que les CPAS auront de faire signer chaque année un contrat individualisé d'intégration sociale à tous les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale sans exceptions, dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale alors qu'avant, ce n'était obligatoire que pour les moins de 25 ans. Je pense que vous n'imaginez même pas le travail que cela va représenter pour les travailleurs sociaux. Certes, on nous promet 10 % de financement supplémentaire pour chaque dossier. On verra bien... Ceci étant, je fais de moins en moins confiance à ce gouvernement quant au fait de tenir ses promesses.

L'impact pour nos finances communales donc pour nos futurs budgets et nos futurs comptes est énorme puisqu'il est évident qu'avec toutes ces mesures, il nous faudra de plus en plus augmenter notre contribution au CPAS.

Si Ecolo reconnaît qu'il y a eu de la part des différentes majorités qui se sont succédées à Verviers depuis quinze ans des grosses erreurs de gestion, il n'en demeure pas moins que l'Etat Fédéral est aussi depuis 2004 largement responsable des problèmes financiers de nos villes et de nos communes, surtout bien entendu de celles qui ont en leur sein un pourcentage important de la population en grandes difficultés financières puisque ce sont principalement les CPAS qui sont constamment et le plus souvent impactés par les mesures antisociales de l'Etat Fédéral.

Pour terminer, je voudrais vous livrer la réflexion d'un militant de la locale Ecolo de Verviers que je trouve absolument excellente : au lieu de faire signer chaque année un contrat individualisé d'intégration sociale aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, il aurait mieux valu de faire signer un contrat individualisé de paiement de l'impôt à nos grandes fortunes. Je pense effectivement que cela aurait rapporté beaucoup plus à l'Etat Fédéral pour gérer notre bien commun que de constamment s'en prendre en permanence, aux chômeurs, aux malades et aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo de Verviers.



Groupe MR

Proposition d'amendement au règlement communal sur les funérailles et sépultures

Point 40 de l'ordre du jour du 25/04/2016

Le groupe MR soumet au vote du Conseil communal la suppression du 3^{ème} alinea de l'article 1 du règlement modifié proposé par le Collège communal .

Le MR propose de supprimer l'obligation d'inscription pendant 20 années dans les registres de population ou des étrangers .

Pour le groupe MR,

Maxime Degey, chef de groupe

Question orale de Monsieur le Conseiller communal Jean-François DENIS à Monsieur l'Echevin de la Culture, de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire Jean-François ISTASSE – 25 avril 2016

Monsieur l'Echevin,

Dans le cadre d'une question orale posée à votre précédente collègue, au Conseil communal du 23 février 2015, j'avais émis l'idée de trouver un grand mur à Verviers afin d'y réaliser une immense fresque de bande dessinée, domaine d'identification positive pour notre ville qui, plus que jamais, en a grand besoin.

La Ville de Bruxelles en possède déjà plus de 50 et cela contribue à donner précisément une image positive des quartiers où trônent ces œuvres du 9^{ème} art.

Nous le savons, notre ville a la grande chance d'être une terre fertile en dessinateurs de talent : Raymond Macherot, Roger Leloup, Bertrand Marchal ainsi que, bien évidemment, notre Verviétois de l'année 2014, René Hausman !

Monsieur l'Echevin, nous avons eu plusieurs discussions à propos de ce dossier qui, je pense, pourrait être soutenu par l'ensemble des formations politiques de notre Conseil, et je tiens à vous remercier de votre accueil qui a toujours été positif vis-à-vis de celui-ci. La volonté du cdH reste plus que jamais d'œuvrer à vos côtés afin de finaliser ce beau projet pour notre ville.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce projet qui nous tient à cœur, svp ?

Je vous remercie.

Jean-François Denis

Conseiller communal cdH

Réponse à la question orale de Monsieur le Conseiller communal Jean-François DENIS

Monsieur le conseiller communal,
Cher Jean-François,

Merci pour votre question concernant la réalisation d'une fresque BD. Effectivement, Verviers est le berceau de plusieurs grands bédéistes et le 9^{ème} art est un art que nous affectionnons tous deux, je crois, tout particulièrement.

Le projet de réaliser un parcours de fresques BD (comme à Bruxelles ou à Liège) est un beau projet qui permettra de redonner de la couleur à certains quartiers et contribuera sans nul doute à (re)donner une image positive de la Ville.

Merci de l'avoir proposé ! J'ai une bonne nouvelle, en réponse à votre question. Le Collège échevinal, en sa réunion de vendredi dernier, l'a examiné et l'a retenu, sous réserve évidemment des possibilités que nous aurons lors des modifications budgétaires !

Félicitations ! C'est un projet qui a fait l'objet de plusieurs réunions de préparation et de concertations, notamment avec M. l'échevin Haydin et ses services, que je remercie, et avec l'Académie des Beaux Arts.

Comme vous le savez, nous avons essayé de trouver le mur appartenant à la Ville qui conviendrait le mieux au niveau visibilité mais aussi du point de vue du coût pour accueillir la

première fresque, qui, je l'espère tout comme vous, sera la première d'une longue série.

Le choix du Collège lors de sa séance du 22 avril s'est finalement porté sur le nouveau mur du square rue de Heusy /rue de Mangombroux. C'est une des portes de Verviers qui sera ainsi embellie !

Nous avons décidé que la première fresque prendrait place sur les 3 panneaux verticaux existant (jaune, bleu et gris). René Hausman, Verviétois de l'année l'an dernier, a accepté de réaliser les 3 dessins qui prendront place sur ces panneaux. Le marché public pour la réalisation du projet à partir des œuvres de René Hausman sera lancé dans les prochains jours. Mes services sont également en train de rédiger des courriers auprès de différents ministres afin d'obtenir des subsides.

Le Collège est très heureux d'avoir pu répondre positivement à votre initiative et espère vivement pouvoir inaugurer cette première fresque à l'automne 2016.

Jean-François Istasse,
Echevin de la culture.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseillé communal MR

Question dans le cadre du conseil du 25 avril 2016

MONUMENTS EN PERIL

Monsieur l'Echevin,

Situation

J'ai fait le tour des cimetières et l'état de ceux-ci est consternant. Nous avons des monuments funéraires d'exception relevant d'œuvres d'art dignes du Père-Lachaise mais rien n'est épargné, que ce soit les monuments des capitaines d'industries, les monuments de nos artistes ou encore les grands commis de l'Etat ; même les espaces réservés à nos morts pour la Patrie sont dans un état lamentable et je ne parle pas des monuments modestes.

Monsieur l'Echevin,

Conséquences

C'est notre histoire qui va à vaux l'eau, c'est un savoir-faire qui disparaît, c'est un respect qui n'est pas là. Comme si cela ne suffisait pas, l'environnement est tout simplement pitoyable : des morceaux de barrières rafistolées qui ne ferment pas correctement, des allées où il est conseillé de chausser des crampons pour pouvoir se déplacer en toute sécurité, etc. J'arrête là la liste, elle a déjà été développée par le passé par différents intervenants et cela sans grands résultats à ce jour.

Les actions en cours et constat

Monsieur L'Echevin, je sais que vous faites avec les moyens du bord, je sais qu'une commission se penche sur le sujet, je sais que vous vous investissez sans compter, malheureusement à ce stade c'est un **constat d'échec** de la gestion des cimetières.

Les pistes

Pour autant, nous avons des possibilités d'intervention rapide et peu onéreuse qui devraient permettre à tout le moins de préserver l'essentiel en attendant que vous disposiez des moyens nécessaires.

Pour établir une liste de protection des monuments remarquables, vous pouvez vous référer au travail de la commission qui étudie ce sujet et si nécessaire un agent communal pourrait renforcer cette équipe.

Pour ce qui concerne un monument laissé à l'abandon et pour lequel un avis de la Commune a été décerné, celui-ci sera géré par l'Administration ce qui revient, dans la plupart des cas, à la destruction du monument. L'initiative privée permet à tout un chacun de déclarer la prise en charge du monument et d'en assurer le suivi, c'est là une manière de sauvegarder rapidement des œuvres dignes de ce nom et de suppléer aux manques de moyens que la Ville consacre à ses morts. L'appel au mécénat reste une piste à explorer, ou encore, comme cela a été fait par le passé, le recours à des écoles techniques qui ont en leur sein une section construction. A travers ce travail de restauration, le jeune acquiert un savoir-faire précieux tout en participant à la préservation d'un patrimoine de premier plan et l'apprentissage civique qui en découle ne peut être ignoré.

La question

Monsieur l'Echevin,

Je terminerai par ceci : lors du bombardement de Londres en 1940, l'Angleterre avait urgemment besoin de fonds pour soutenir son effort de guerre. Un conseiller de Churchill lui suggéra de raboter les fonds destinés à la culture et celui-ci de répondre « Mais alors pourquoi nous battons nous ? ». Heureusement, nous ne sommes pas en guerre, mais ce patrimoine c'est aussi notre histoire et l'histoire fait partie de notre culture et de ce qui nous fonde ; ***c'est pourquoi, je vous demande de préciser les mesures d'urgence que vous comptez mettre en œuvre afin de remédier à cette situation peu glorieuse pour notre Ville.***

CC 25.04.2016 - Monuments en péril – Réponse à la question de J.P. Bollette

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et votre intérêt pour le patrimoine funéraire verviétois.

Puisque vous citez Churchill, je me permettrai avant de poursuivre, de vous répondre par une autre citation de ce grand homme : « *Pour un responsable politique, il n'y a pas pire erreur que d'entretenir de faux espoirs, destinés à être balayés par les événements* »

Car, et vous le soulignez vous-même, les moyens sont limités et malgré toute notre volonté, nous devons d'être réaliste mais également d'avancer même si nous le faisons pas à pas.

Dès notre arrivée, Monsieur l'Echevin Aydin et moi-même avons fait le tour de tous nos cimetières, accompagnés des responsables, pour nous rendre compte de leur état, des actions qui ont déjà été menées, des actions programmées et de celles qu'il faudra entreprendre dans l'avenir.

Effectivement, nous avons dans nos cimetières verviétois des monuments funéraires remarquables et je vous informe que je reçois régulièrement des demandes via la maison du tourisme pour l'organisation de visites guidées dans le cimetière de Verviers. Preuve si il en est de l'intérêt de certains de nos citoyens pour notre patrimoine funéraire.

En revanche, et contrairement à ce que vos propos pourraient laisser entendre, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Le Collège est bien conscient de l'enjeu de conservation de ce patrimoine et a mis et mettra encore en œuvre toute une série de mesures visant, non seulement à entretenir les cimetières mais aussi leur mise en valeur et la sauvegarde des monuments.

Vous nous suggérez d'établir une liste de protection de monuments remarquables.

Vous serez donc content d'apprendre que **ce 4 mars 2016, le Collège communal a approuvé une liste d'importance historique locale comportant 641 monuments**. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier le travail remarquable d'inventaire qui a été effectué par les membres de l'administration affectés à cette mission.

Ces monuments bénéficieront d'une attention particulière des services et seront, sauf impossibilité impérieuse (ex. problème de sécurité) conservés dans un état le plus satisfaisant possible. (cf. *article L1232-29 du C.D.L.D. + articles 41 à 43 de l'AG.W. du 29 octobre 2009*)

Ensuite, force est de constater que de nombreuses familles renoncent à leurs concessions, eu égard au coût important d'entretien de celles-ci.

Qui va les entretenir ? La collectivité ? Quels sont les moyens budgétaires ?

Pour votre information, **les sépultures, érigées avant 1945 et auxquelles il est mis fin, sont soumises à une autorisation** du Département du Patrimoine de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie avant enlèvement ou déplacement de celles-ci . (cf. *article L1232-28 du C.D.L.D. + article 44 de l'AG.W. du 29 octobre 2009*)

L'appel aux écoles techniques, comme vous le suggérez, est une bonne idée. Cette demande a déjà été faite par le passé mais sans résultat. J'envisage d'ailleurs de renouer des contacts afin d'envisager certains projets communs qui pourraient voir le jour.

Dans les cimetières, il y a deux types de monuments, ceux de qualité et d'intérêts patrimoniaux et ceux de faible intérêt qui eux-mêmes se subdivisent en deux grandes catégories : ceux qui sont encore entretenus par les familles et ceux qui sont abandonnés.

Il est évident que les monuments de faible intérêt et abandonnés sont inévitablement voués au recyclage. **Un projet de règlement communal, en vue de la revente de monuments échus et non enlevés par les concessionnaires ou ayants droit, est actuellement à l'étude au sein de mes services. Un 'book' ou catalogue sera établi, reprenant les monuments ou parties de monuments, qui peuvent être réattribués pour de nouvelles concessions, avec un prix déterminé selon divers critères. Cela permettra, en tout cas nous l'espérons, de remettre « en service » les belles pierres en les faisant « adopter » par de nouvelles familles.**

En parallèle, mes services sont en train de mettre en place de nouveaux contrats de concession, l'objectif visant à placer les nouveaux concessionnaires face à leurs obligations notamment en matière d'entretien.

Enfin, une procédure d'affichage efficace dans nos cimetières est actuellement mise en oeuvre au sein du service (échéance concession, échéance champ commun, constat d'abandon, collecte d'informations, etc.) en vue d'une plus grande encore amélioration de la gestion de cimetières.

En ce qui concerne le mécénat, nous sommes évidemment preneur si vous avez des pistes ou si vous-même vous faites offre de candidature.....

Actuellement, nous travaillons déjà avec des ASBL ou associations patriotiques qui entretiennent et fleurissent les monuments d'anciens présidents fondateurs ou d'anciens patriotes reconnus.

Enfin en ce qui concerne les pelouses d'honneur, la réfection des tombes des anciens combattants largement entamée par l'Echevin Legros sera poursuivie selon les plans initiaux.

Pour conclure, je tiens à souligner que Monsieur l'Echevin Aydin et moi-même travaillons en étroite collaboration, que nous avons la volonté de donner à la commission communale consultative des cimetières un caractère interactif et qu'actuellement la participation des personnes qui y sont présentes, qu'elles soient issues du monde politique ou civil, est toujours constructive.

Je vous remercie pour votre attention.

Bernard PIRON

Echevin des Inhumations et des Cultes

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 22 avril 2016 11:25
À: THEODORY Renaud; Collège
Objet: TR: Qo situation banimo

Question orale, réponse Mme la Bourgmestre.



De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]
Envoyé : vendredi 22 avril 2016 11:24
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Objet : Qo situation banimo

Monsieur le Directeur générale,

Merci d'ajouter cette question au conseil de ce lundi 25 avril:

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les membres du collèges,
Chers collègues,

Nous avons assisté cette semaine à un spectacle assez particulier avec une interview exclusive d'un des patrons du projet verviétois. Plusieurs enseignements: tout d'abord, il ne semble pas avoir perdu de vue l'accord politique de juin 2015 qui reste pour le MR la seule base d'une négociation possible. Cela-dit, sur les aspects précis du projet, il est resté assez vague avec une forme de double discours. Enfin est venu un passage un peu plus surréaliste, alors que du côté de la majorité, on affirme que le projet sera revendu et que des investisseurs potentiels sont intéressés, on affirme du côté de Banimmo que celui-ci n'est pas à vendre et que personne n'a montré d'intérêt.

S'agit-il d'une opération comm de Banimmo pour augmenter la valeur marchande du projet? S'agit-il d'une réelle volonté d'aboutir de Banimmo? Difficile à dire.

Par contre, cette interview et les réactions qui ont suivies notamment de Madame la Bourgmestre et de Monsieur Pitance démontrent un fossé n'ayant jamais été aussi important entre la Ville et les interlocuteurs de Banimmo!

Pour le MR, l'attitude de Madame la Bourgmestre est quelque peu dangereuse, crier sur tous les toits

que le projet est à vendre, faire visiter la ville à des investisseurs potentiels et déclarer en télévision que le projet à "zéro chance de se faire avec Banimo" sans finalement que ce ne soit la réalité.

Madame la Bourgmestre vend en fait une maison dont elle n'est pas la propriétaire, les clés sont bel et bien dans les poches de Banimmo et non dans les mains des autorités verviétoises. Rappelons également que si la Ville dénonce la convention qui nous lie aux promoteurs, des indemnités seront possibles et il faudrait éventuellement encore exproprier pour réaliser un autre projet. Cela reviendrait à perdre encore des mois voir des années.

Madame la Bourgmestre, le MR tient à réaffirmer son soutien au projet, nous avons même accueilli l'idée de la revente avec optimisme si cela devait faire avancer les choses. Mais aujourd'hui, nous craignons l'enlisement et le bras de fer, le besoin de relance du centre-ville n'est plus une question d'années, de mois ni même de semaines... Les échanges médiatiques de ces derniers jours n'ont pas du d'ailleurs rassurer les investisseurs présents et futurs de notre ville.

Notre question est simple, pouvez-vous, Madame la Bourgmestre, faire le point sur ce dossier important?

D'avance merci.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576